

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 02 mai 2025

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la
délibération : 4

Date de la convocation :

25/04/2025

Date d'affichage : **05/05/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux mai, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, M. Xavier GROSJEAN, M. Gilbert LEFFOND, Mme Catherine LAMBLIN.

Absents excusés: M. Michel BOURGEOIS donne pouvoir à M. Gilbert LEFFOND,
Mme Virginie PERRON et Mme Cynthia COLOMBIANO,

Secrétaire de séance : M. Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Mise en œuvre du traitement des pesticides : choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres
- * Extension du lotissement : délibération motivée
- * Questions diverses

Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 14/04/2025

L'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 est reportée à son retour de la Préfecture.

Objet de la délibération – Traitement des pesticides : choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle le projet de travaux de mise en œuvre d'un traitement des pesticides sur l'installation d'eau potable existante.

La consultation des entreprises a eu lieu. 2 entreprises ont remis une offre.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De retenir l'offre de l'entreprise SARL THIEULIN pour un montant de 101 650,18 € H.T.

Objet de la délibération – Extension du lotissement : délibération motivée

M le Maire rappelle qu'il existe un permis d'aménager de 2011 pour 5 parcelles dans le lotissement situé Rue des Vignes. Seules 3 parcelles ont été vendues.

Deux certificats d'urbanisme ont été envoyés à la DDT en 2024 pour les 2 parcelles restantes. Ces demandes ont été refusées par la DDT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de prendre une délibération motivée.

Objet de la délibération – Vente de terrain communal : proposition de M et Mme CHAON

Monsieur le Maire informe le Conseil que M et Mme CHAON habitant 2 Grande Rue souhaitent acheter le terrain communal situé entre les terrains cadastrés C 1153 et C 153. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition d'achat à 3 € le mètre carré, les frais de bornage et de calcul de la surface étant à la charge de l'acquéreur.

Objet de la délibération – Peinture du panneau « Dépôt de verre »

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents et représentés de proposer à Cyrielle WILLERS d'établir un devis pour une nouvelle création sur le panneau de dépôt de verre.

20h30

Le Maire, Joël MONGIN